PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
25 OCTOBRE 2010, à 19h00
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
2 - Position de la Municipalité de Saint-Adelphe dans le dossier concernant les endroits où le CLSC de la Vallée de la Batiscan entend tenir les cliniques de vaccination antigrippale
3 - VARIA (Si tous les membres du conseil sont présents)
4 - Période de questions
5 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-cinquième jour d'octobre de l'an 2010, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne-Marie Denis, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté et Roger Drouin, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absences motivées de messieurs les conseillers Michel Denis et Louis-Marc Trudel.

Cinq contribuables assistent à la rencontre.

Ouverture de l'assemblée à 19h07.

<u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté
Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

<u>Appui à la FADOQ locale concernant la tenue des cliniques de vaccination antigrippale</u>

CONSIDÉRANT que la FADOQ de Saint-Adelphe a appris que pour une deuxième année consécutive, le CSSS Vallée-de-la-Batiscan n'entend pas tenir de clinique de vaccination antigrippale à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a déjà informé le CSSS Vallée-de-la-Batiscan qu'elle déplorait cette situation dans une résolution transmise en mars 2010 (résolution 2010-03-68);

CONSIDÉRANT que le CSSS Vallée-de-la-Batiscan, par l'entremise de madame Danielle Vachon, avait répondu qu'une étude serait faite avec l'équipe de cadres pour réviser la planification des interventions faites sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la FADOQ locale a remis à la Municipalité de St-Adelphe une pétition pour appui, concernant le maintien d'une clinique de vaccination antigrippale à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que cette pétition regroupe plus d'une centaine de signataires de Saint-Adelphe demandant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan de maintenir comme par les années passées, une clinique de vaccination à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes âgées, à mobilité réduite, ont des problèmes de santé et qu'il leur est difficile de faire de long trajet pour se rendre vers des cliniques extérieures;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est d'avis que le service de transport gratuit offert à sa population, comportant un grand nombre d'allers-retours, n'est guère plus avantageux que la tenue d'une seule clinique à Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :
Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe appuie la FADOQ locale dans le dossier concernant une meilleure répartition sur le territoire régional des cliniques mobiles de vaccination contre la grippe et qu'une de ces cliniques soit tenue à Saint-Adelphe.
Que la présente résolution soit transmise au CSSS Vallée-de-la-Batiscan pour l'informer que la répartition actuelle est désavantageuse à l'égard de plusieurs citoyen(ne)s qui résident chez nous et qui sont aux prises avec des difficultés de déplacement dû à des problèmes de santé.
Que la Municipalité de St-Adelphe et la FADOQ locale informent le CSSS Vallée-de-la-Batiscan qu'elles sont disposées à rendre accessibles leurs locaux et ce, à titre gracieux et de plus, qu'un monte-personne est disponible sur place pour une clinique de vaccination qui se tiendrait à l'étage de l'hôtel de ville.
Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande au C.S.S.S. Vallée-de-la-Batiscan de réviser son intervention en matière de planification régionale pour la tenue des cliniques de vaccination antigrippale sur le territoire régional, tant pour cette année que pour les années futures.
Que copie de la présente résolution soit également transmise à madame Marguerite Blais ministre responsable des Aînés, à monsieur Yves Bolduc ministre de la Santé et des Services sociaux et à madame Julie Boulet ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. **Adopté**

Levée de l'assemblée à 19 h 36

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire Daniel Bacon, Directeur général